

Réponses à la demande d'accès à l'information  
provenant d'une représentante de l'APTS

A1819-018

Direction du programme jeunesse  
Direction de la protection de la jeunesse

Mise à jour le 17 septembre 2018

---

**8. Nombre d'enfants en attente d'une évaluation au CJ :**

23 (en date du 17 septembre 2018)

**10. La moyenne de dossiers par intervenant(e) de la catégorie 4 en CJ :**

Les tableaux de bord de la direction ne permettent pas de déterminer *a posteriori* le nombre de dossiers d'une charge de cas et ce, autant à RTS (point 10.1), à l'Évaluation-Orientation (point 10.2), à la Révision (point 10.3) qu'au service des Jeunes contrevenants (point 10.4 LSJPA). Les tableaux de bord nous permettent seulement de déterminer le nombre de dossiers actifs dans les charges de cas à la date du jour où la requête est formulée. Ainsi, nous ne pouvons répondre au point 10 pour les trois années demandées.

Cependant, certaines données concernant les charges de cas aux services Évaluation-Orientation et Réception et traitement des signalements Urgence-Jeunesse ont été générées et préservées à des dates spécifiques dans les dernières années. Les voici:

Service RTS-UJ:

Date	Nombre moyen de dossiers RTS-UJ
15.09.16	7,5
01.03.17	14,3
11.05.17	15,4
26.06.17	12,1

Services Évaluation-Orientation:

Date	Nombre moyen de dossiers É-O
16.09.16	13,1
27.02.17	10,3
06.04.17	10,3
11.05.17	11,4
26.06.17	12,1

**11. Pour les personnes salariées professionnelles de la catégorie 4 en CJ, la moyenne de dossiers par intervenant en application des mesures, pour 2017-2018, 2016-2017 et 2015-2016**

Voir réponse au point 12

**12. Pour les personnes salariées techniciennes de la catégorie 4 en CJ, la moyenne d'enfants par intervenant en application des mesures, pour 2017-2018, 2016-2017 et 2015-2016**

Questions 11 et 12 : Étant donné que les techniciens ont la même volumétrie de dossiers dans nos services que les professionnels, voici les données :

**2015-2016** : 806,59 dossiers à l'application des mesures pour 39 ETC = 19,20 dossiers par intervenant.

**2016-2017** : 916,28 dossiers à l'application des mesures pour 45 ETC = 20,36 dossiers par intervenant

**2017-2018** : 979,09 dossiers à l'application des mesures pour 45 ETC = 21,76 dossiers par intervenant